# **PIGMENT MEDIUM YELLOW 8882040T**



Version 2.0

Date de révision: 02/02/2023

Numéro de la FDS: 000000268978

Date de dernière parution: 12/03/2020 Date de la première version publiée:

12/03/2020

**SECTION 1. IDENTIFICATION** 

PIGMENT MEDIUM YELLOW 8882040T Nom du produit

000000000050702115 Code du produit

Autres moyens d'identifica-

tion

Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur Sika MBCC Canada, Inc.

Adresse **601 DELMAR AVE** 

Pointe-Claire QC H9R 4A9

Numéro d'appel d'urgence ChemTel: +1-813-248-0585;

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Agent colorant

Restrictions d'utilisation Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS** 

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Toxicité spécifique pour cer-

tains organes cibles - exposi-

tion répétée (Oral(e))

Catégorie 2 (Reins)

Danger à court terme (aigu)

pour le milieu aquatique

Catégorie 3

Danger à long terme (chro-

nique) pour le milieu aqua-

tique

Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins)

# **PIGMENT MEDIUM YELLOW 8882040T**



Version 2.0

Date de révision: 02/02/2023

Numéro de la FDS: 000000268978

Date de dernière parution: 12/03/2020 Date de la première version publiée:

12/03/2020

à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

H402 Nocif pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Conseils de prudence

#### Prévention:

P260 Ne pas respirer les poussières.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir

du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection.

#### Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

## **Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

### **SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Nature chimique : Solution aqueuse

## **Composants**

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	NoCAS	Concentration (% w/w)
éthylèneglycol	Éthane-1,2-diol	107-21-1	>= 5 - < 10
talc	silicate de ma- gnésium hydra- té	14807-96-6	>= 5 - < 10
diéthylèneglycol	2,2'- oxydiéthanol	111-46-6	>= 1 - < 5
sulfate de baryum	Sulfate de ba- ryum	7727-43-7	>= 1 - < 5
Nonylphénol, ramifié, éthoxylé	α- (Nonylphényl)- ω- hydroxypo- ly(oxyéthylène) ramifié	68412-54-4	>= 1 - < 5
5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazol-3-one	5-Chloro-2- méthyl-2H- isothiazol-3-one	26172-55-4	>= 0.1 - < 1

# **PIGMENT MEDIUM YELLOW 8882040T**



Version 2.0

Date de révision: 02/02/2023

Numéro de la FDS: 000000268978

Date de dernière parution: 12/03/2020 Date de la première version publiée:

12/03/2020

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS** 

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

Retirer les vêtements souillés.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation des vapeurs produites, emmener à l'air

frais

Secours médical.

En cas de contact avec la

peau

Laver à fond avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant.

En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en mainte-

nant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par

un ophtalmologue

Si la victime porte des verres de contact, les retirer après 5 minutes et continuer de rincer pendant 15 minutes supplé-

mentaires.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau.

NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Peut provoguer une allergie cutanée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas

d'ingestion.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

## **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse

Eau pulvérisée Poudre sèche

Dioxyde de carbone (CO2)

Movens d'extinction inappro-

priés

jet d'eau

Produits de combustion dan-

gereux

vapeurs nocives oxydes d'azote

fumées

noir de carbone

Information supplémentaire

Le danger dépend des produits et des conditions de combus-

tion.

L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformé-

ment aux réglementations officielles locales.

# **PIGMENT MEDIUM YELLOW 8882040T**



Version 2.0

Date de révision: 02/02/2023

Numéro de la FDS: 000000268978

Date de dernière parution: 12/03/2020 Date de la première version publiée:

12/03/2020

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome.

#### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits

chimiques pour la construction

Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-

ficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Ramasser par un moyen mécanique.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la ré-

glementation en vigueur.

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -

Ne pas fumer.

Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie

doivent être respectées.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Eviter l'inhalation de poussières/brouillards/vapeurs.

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Conditions de stockage

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Information supplémentaire sur les conditions de stock-

age

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un

endroit frais et bien ventilé.

Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stocker à l'abri du gel.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

PROTÉGER CONTRE LE GEL PENDANT LA SAISON

FROIDE (INFERIEUR A 40°F/5°C).

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
éthylèneglycol	107-21-1	(c)	100 mg/m3	CA AB OEL
		C (Vapeur)	50 ppm	CA BC OEL
		P (vapeur et	50 ppm	CA QC OEL

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PIGMENT MEDIUM YELLOW 8882040T



Version 2.0

Date de révision: 02/02/2023

Numéro de la FDS: 000000268978

Date de dernière parution: 12/03/2020 Date de la première version publiée:

12/03/2020

1	İ	brouillard)	127 mg/m3	İ
		TWA (Total,	10 mg/m3	CA BC OEL
		seulement	10g/0	0,100 022
		aérosol)		
		STEL (Total,	20 mg/m3	CA BC OEL
		seulement	3	
		aérosol)		
		C (Total,	100 mg/m3	CA BC OEL
		seulement		
		aérosol)		
		TWA (Va-	25 ppm	ACGIH
		peur)		
		STEL (Va-	50 ppm	ACGIH
		peur)		
		STEL (Frac-	10 mg/m3	ACGIH
		tion inha-		
		lable, Aéro-		
		sol unique-		
		ment)		
talc	14807-96-6	VEMP (fi-	1 fibres/cm3	CA QC OEL
		bres)		
		VEMP	2 mg/m3	CA QC OEL
		(poussière		
		respirable)		
		TWA	0.1 fibres/cm3	CA BC OEL
		TWA (Ma-	2 mg/m3	CA AB OEL
		tières parti-		
		culaires res-		
		pirables)		
		TWA (Respi-	2 mg/m3	CA BC OEL
		rable)		
		LMPT	2 fibres/cm3	CA ON OEL
		LMPT (Frac-	2 mg/m3	CA ON OEL
		tion respi-		
		rable)	0.450	100111
		TWA	0.1 fibres/cm3	ACGIH
		TWA (Frac-	2 mg/m3	ACGIH
		tion respi-		
sulfate de home:	7707 40 7	rable)	10 ====================================	
sulfate de baryum	7727-43-7	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Inha- lable)	5 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	5 mg/m3	CA QC OEL
		(poussière	_	
		inhalable)		
		TWA (Frac-	5 mg/m3	ACGIH
		tion		
		inhalable)		

Mesures d'ordre tech-

nique

Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites

# **PIGMENT MEDIUM YELLOW 8882040T**



Version 2.0

Date de révision: 02/02/2023

Numéro de la FDS: 000000268978

Date de dernière parution: 12/03/2020 Date de la première version publiée:

12/03/2020

d'exposition peuvent être dépassées.

Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants protecteurs résistant aux produits chi-

miques. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de

respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des

lunettes.

Protection de la peau et du

corps

Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activi-

té et d'exposition.

Mesures de protection : Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la

manipulation sont appropriés.

Appliquer les mesures habituelles de précaution aux pro-

duits chimiques pour la construction

Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.

Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après

le travail.

Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites

fuites p.ex.).

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : pâte

Couleur : jaune

Odeur : de glycol

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 8 - 9.5

Point de fusion : Donnée non disponible

Point de congélation Donnée non disponible

Point d'ébullition : > 100 °C

Point d'éclair : Donnée non disponible

# **PIGMENT MEDIUM YELLOW 8882040T**



Version 2.0

Date de révision: 02/02/2023

Numéro de la FDS: 000000268978

Date de dernière parution: 12/03/2020 Date de la première version publiée:

12/03/2020

Taux d'évaporation

Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

Non classé comme danger d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 1.3

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : dispersable

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable aux mélanges.

Température d'autoinflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

Viscosité

Viscosité, dynamique : Non applicable

Viscosité, cinématique : Non applicable

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : N'est pas un oxydant.

Point de sublimation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Non applicable

# **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications

pour le stockage et la manipulation sont respectées.

# **PIGMENT MEDIUM YELLOW 8882040T**



Version 2.0

Date de révision: 02/02/2023

Numéro de la FDS: 000000268978

Date de dernière parution: 12/03/2020 Date de la première version publiée:

12/03/2020

Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescrip-

tions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Le produit est stable, lorsque les prescrip-

tions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

Matières incompatibles : Oxydants forts

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescrip-

tions/indications pour le stockage et la manipulation sont res-

pectées.

## **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

#### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Information supplémentaire

#### **Produit:**

# **PIGMENT MEDIUM YELLOW 8882040T**



Version 2.0

Date de révision: 02/02/2023

Numéro de la FDS: 000000268978

Date de dernière parution: 12/03/2020 Date de la première version publiée:

12/03/2020

Remarques

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont

déduites des propriétés des différents constituants.

## **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

#### **Produit:**

## Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

## Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

## Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique sup-

plémentaire

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans

contrôle.

Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents consti-

tuants.

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou

nationales.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-

ficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale

et être éliminés comme le produit.

# **PIGMENT MEDIUM YELLOW 8882040T**



Version 2.0

Date de révision: 02/02/2023

Numéro de la FDS: 000000268978

Date de dernière parution: 12/03/2020 Date de la première version publiée:

12/03/2020

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### Réglementations internationales

#### **UNRTDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **Code IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### Réglementation nationale

#### **TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

## Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste cana-

dienne LIS

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

#### Texte complet pour autres abréviations

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris

en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps

ACGIH / STEL : Limite d'exposition à court terme

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures CA AB OEL / (c) : plafond de la limite d'exposition professionnelle CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme

CA BC OEL / C : limite du plafond

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PIGMENT MEDIUM YELLOW 8882040T



Version 2.0

Date de révision: 02/02/2023

Numéro de la FDS: 000000268978

Date de dernière parution: 12/03/2020 Date de la première version publiée:

12/03/2020

CA QC OEL / P : Plafond

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC -Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP -Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 02/02/2023 Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR